

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 3 septembre 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Simon Angers District 1

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

439-09-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

440-09-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par l'ajout des points 13.1, 13.2 et 13.3, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Mise à jour de la Politique de communication
 - 5.2 Participation à la soirée bénéfique des apprentis de Pleins Rayons
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Direction générale**
 - 6.2 Finances et trésorerie**

- 6.2.1 Autorisation de projets et engagement de contribution municipale - Programmes de rénovation de bâtiments à loyer modique déposés à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et réalisés par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi (OHBM)
- 6.2.2 Autorisation de paiement - libération de retenue (décompte no. 3) pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement de la salle du conseil
- 6.2.3 Aide financière 2024 additionnelle - Maison de la famille de Cowansville Région
- 6.2.4 Affectation du surplus accumulé non affecté au surplus affecté - Programme de rénovation des habitations à loyer modique
- 6.2.5 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
- 6.2.6 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
- 6.2.7 Dépôt de la liste des dépenses par approbateur
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Nomination de substituts au sein du comité de démolition
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1754-01-2024 modifiant le règlement numéro 1754 abrogeant le règlement numéro 1709 concernant les roulottes, remorques et l'entretien des aires libres et terrains vacants
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1908-03-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé
- 7.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1797-04-2024 modifiant le règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, tel qu'amendé
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 juillet 2024
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2024-094 / 315 rue Church
- 8.3 Modification - Demande de PIIA 2024-105 / 137 rue des Hauts-Prés
- 8.4 Modification aux demandes d'approbation de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario & PIIA 2022-065 / 295 rue d'Ontario
- 8.5 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2024-068 relatif à un projet permettant la construction d'une rue avec «T» de virage et de trois nouvelles habitations multifamiliales de 6 étages comptant 48 logements chacune, sis au 120 rue des Textiles et de la rue Daigle – Lots 6 346 007 et 6 346 008
- 8.6 Offre d'achat amendée d'un terrain et autorisation de signature - partie du lot 3 355 977 du cadastre du Québec - rue Albert
- 8.7 Modification du contrat octroyé en mode gré à gré à Environnement LCL Inc.
- 8.8 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement du stationnement de la bibliothèque municipale
- 8.9 Rétrocession de deux terrains sur la rue Israel-Boucher et autorisation de signature - lots 6 415 372 et 6 415 373
- 8.10 Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 6 635 900 - rue Bernard
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Implantation d'un système de télémétrie au poste de pompage Promenade du Lac
- 9.2 Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Équipements pour l'usine d'épuration (bâtiment B)
- 9.3 Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Mise en forme de la cour arrière au garage municipal
- 9.4 Désignation de fonctionnaires pour l'application de certains règlements municipaux de la Ville de Cowansville
- 9.5 Modification du contrat octroyé à Pégase Construction inc. pour la mise à niveau des installations et nouveau bâtiment à l'usine d'épuration

9.6 Octroi de contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Autorisation d'occupation - Parc Davignon - Centre de prévention du suicide Haute-Yamaska Brome-Missisquoi

10.2 Autorisation de fermeture de rue - Albany International

10.3 Aide financière - Club passion photo Cowansville

10.4 Aide financière et fermeture de rue - Espace vivant/ Living room

10.5 Reconnaissance des organismes et partenaires

10.6 Autorisation d'occupation - Cellule jeunes et familles

10.7 Autorisation de fermeture d'une portion de stationnement et d'occupation du stationnement du Domaine du parc - Grand PoutineFest

11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

11.1 Programme d'aide pour la formation des pompiers ou à temps partiel - Ministre de la sécurité publique

11.2 Autorisation de signature - Entente avec la Ville de Saint-Césaire

11.3 Plan de mesures d'urgence - Adoption de la mise à jour

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Mises à pied d'employés temporaires

12.2 Départ à la retraite – Larry Goddard

12.3 Mouvement interne - Vincent Plante - Service de sécurité incendie

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Octroi de poste col blanc – Agente de service à la clientèle – Service des loisirs et de la culture

13.2 Mesure disciplinaire – Employé numéro 347

13.3 Demande de dérogation mineure 2024-097 / 106, rue Léopold

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

441-09-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

442-09-2024

Mise à jour de la Politique de communication

Considérant l'évolution des moyens de communication depuis l'adoption de la précédente politique de communication en 2015;

Considérant la volonté de la Ville de définir le rôle et les cadres d'intervention du personnel et des élus en matière de communication;

Considérant l'importance de projeter une image de qualité de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter la mise à jour de la politique de communication de la Ville de Cowansville, de publier celle-ci sur le site Internet de la municipalité et d'informer le personnel municipal de l'adoption de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

443-09-2024

Participation à la soirée bénéfice des apprentis de Pleins Rayons

Considérant que l'organisme Pleins Rayons a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale de jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme par l'acquisition d'habiletés socioprofessionnelles ou d'activités de loisirs thérapeutiques;

Considérant que l'organisme Pleins Rayons est un acteur important pour la Ville de Cowansville;

Considérant que la Ville souhaite participer à la soirée bénéfice des apprentis de Pleins Rayons qui permettra à l'organisme de financer en partie ses diverses initiatives visant l'inclusion sociale;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 601 \$ pour l'achat de 2 billets pour la participation de deux (2) membres du conseil municipal à la soirée bénéfice, au profit de l'organisme Pleins Rayons, qui aura lieu le 11 septembre 2024 au Vignoble de l'Orpailleur.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

444-09-2024

Autorisation de projets et engagement de contribution municipale - Programmes de rénovation de bâtiments à loyer modique déposés à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et réalisés par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi (OHBM)

Considérant la correspondance formulée par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) le 10 juin 2024 en lien avec le plan de réhabilitation et d'entretien des immeubles HLM;

Considérant les travaux requis sur les édifices appartenant à l'OHBM qui comportent plusieurs déficiences et qu'ils doivent être mis à jour et rénovés;

Considérant que des lettres d'intentions et d'engagement ont été déposées par la SHQ pour différents projets de rénovation en vertu du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) ;

Considérant le protocole d'entente intervenue entre l'OHBM et la SHQ permettant la rénovation de 31 logements à loyer modique en vertu du projet HPTOG-V1-EI001030;

Considérant que la Ville doit se prononcer sur les travaux qui seront soumis puisque la Ville se doit de contribuer à hauteur de 10 % du coût total du projet lorsque le projet sera réalisé;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry
Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser les projets déposés auprès de la SHQ dans le cadre du PRHLM et de tout autre programme conclus entre l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour les projets suivants:

Numéro de projet	Adresse	Coût du projet estimé	Contribution municipale estimée
Projet PRHLM-V1-EI001030-P232020	80 Place Caroline	236 056,00 \$	23 605,60 \$
Projet PRHLM-V1-EI001030-P232021	70 Place Caroline	1 200 246,00 \$	120 025,00 \$
Projet PRHLM-V1-EI001111-P230022	300 et 320 Terrasse Bellerive	552 090,00 \$	55 209,00 \$
Projet PRHLM-V1-EI001111-P230078	200-210 et 230 Terrasse Bellerive	6 655 618,00 \$	665 562,00 \$
Projet PRHLM-V1-EI001111-P230079	300 et 320 Terrasse Bellerive	761 770,00 \$	76 177,00 \$
Projet HPTOG-V1-EI001030	70-80-90 Place Caroline	824 296,67 \$	82 429,67 \$
TOTAL		10 230 077,67 \$	1 023 008,27 \$

D'accepter que la Ville de Cowansville contribue à l'équivalent de 10 % du coût total du projet au moment de leur réalisation des travaux dans le cadre des projets déposés à la SHQ et identifiés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

445-09-2024

Autorisation de paiement - libération de retenue (décompte no. 3) pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement de la salle du conseil

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour réaménagement de la salle du conseil à Rénovations Alexandre Léveillé Inc. pour un montant de 169 582,38 \$ taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 373-08-2023;

Considérant que Rénovations Alexandre Léveillé Inc. a transmis le 29 mai 2024 la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 pour un montant de 18 983,27 \$ taxes incluses;

Considérant le certificat de fin des travaux et le certificat de paiement no. 3 daté du 5 août 2024 délivré par la firme Favreau Blais Associés Architectes au montant de 18 983,27 \$, représentant la libération de retenue de 10 % à l'entrepreneur, soit Rénovations Alexandre Léveillé Inc.;

Considérant la recommandation de directrice des communications et relations avec les citoyens;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	147 495.00 \$
Avenant de modification autorisé	17 612.83 \$
Décompte progressif numéro 3	165 107.83 \$
Retenue finale (10 %)	16 510.78 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 à Rénovations Alexandre Léveillé Inc. permettant la libération de la retenue de 10 % pour un montant de 18 983,27 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement numéro 3 transmise le 5 août 2024, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement de la salle du conseil.

Le paiement de la présente résolution mettra fin au présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

446-09-2024

Aide financière 2024 additionnelle - Maison de la famille de Cowansville Région

Considérant que l'organisme Maison de la Famille Cowansville Région est dans une situation financière très difficile;

Considérant que la Ville désire continuer à soutenir l'organisme pendant cette période;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'octroyer à la Maison de la Famille Cowansville Région une aide financière additionnelle pour l'année 2024 de 20 000 \$ afin de permettre à l'organisme d'acquitter ses obligations financières.

Adoptée à l'unanimité

447-09-2024

Affectation du surplus accumulé non affecté au surplus affecté - Programme de rénovation des habitations à loyer modique

Considérant que la Ville possède sur son territoire des habitations modiques appartenant à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi (ci-après « OHBM »);

Considérant que des investissements majeurs sont prévus au cours des prochaines années pour des unités d'habitations détenues par l'OHBM;

Considérant que des lettres d'engagement et d'intention ou un protocole d'entente visant l'autorisation de travaux sur plusieurs bâtiments de l'OHBM ont été adressées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) à la Ville;

Considérant que selon la réglementation en vigueur, la contribution municipale équivalant à 10 % du coût total du projet devra être versée au moment de la réalisation des travaux;

Considérant que des fonds au montant de 450 000 \$ ont été réservés par la résolution 044-02-2024, mais que ceux-ci sont insuffisants;

Considérant que la Ville souhaite prévoir la gestion des fonds pour des travaux de rénovation à venir au cours des prochaines années sur les bâtiments de l'OHBM;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'affecter du surplus accumulé non affecté un montant supplémentaire de 650 000 \$ au surplus affecté. Les sommes supplémentaires ainsi réservées devront être utilisées pour acquitter les contributions municipales de 10 % visant tout projet de rénovation réalisé en vertu du programme de rénovation des habitations à loyer modique ou tout autre programme mis en place par la SHQ et géré par l'OHBM.

Adoptée à l'unanimité

448-09-2024

Dépôt du rapport et des listes des déboursés

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois d'août 2024 préparé par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois d'août 2024, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 1 375 386,49 \$, et
- les salaires, pour la somme de 425 523,96 \$;

pour un total de 1 800 910,45 \$.

Adoptée à l'unanimité

449-09-2024

Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois d'août 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois d'août 2024.

Adoptée à l'unanimité

450-09-2024

Dépôt de la liste des dépenses par approbateur

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 1^{er} au 26 août 2024 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 1^{er} au 26 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

Greffes et affaires juridiques

451-09-2024

Nomination de substituts au sein du comité de démolition

Considérant que suivant l'article 12 du *Règlement numéro 1920 relatif à la démolition d'immeubles*, le comité de démolition est formé de 3 élus et que ces derniers ont été désignés par la résolution numéro 550-11-2021;

Considérant suivant l'article 17 dudit règlement, le quorum requis pour la tenue d'une séance du Comité est de trois (3) membres;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il serait opportun de désigner des substituts qui pourront agir en cas d'absence de l'un des trois membres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De nommer Stéphane Lussier et Amélie Fournier à titre de membres substituts au sein du comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

452-09-2024

Adoption du règlement numéro 1754-01-2024 modifiant le règlement numéro 1754 abrogeant le règlement numéro 1709 concernant les roulottes, remorques et l'entretien des aires libres et terrains vacants

Considérant le règlement numéro 1754 actuellement en vigueur;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu d'apporter des modifications à la réglementation actuellement en vigueur, plus particulièrement afin de modifier les articles traitant de l'application;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 août 2024 sous la résolution numéro 398-08-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de modifier les articles traitant de l'application afin de refléter l'évolution des postes au sein du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1754-01-2024 modifiant le règlement numéro 1754 abrogeant le règlement numéro 1709 concernant les roulottes, remorques et l'entretien des aires libres et terrains vacants.

Adoptée à l'unanimité

453-09-2024

Adoption du règlement numéro 1908-03-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé

Considérant que le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation;

Considérant le règlement numéro 1908 (RM 330) adopté le 4 octobre 2022, actuellement en vigueur et amendé par les règlements numéros 1908-01-2023 et 1908-02-2023 adoptés respectivement le 17 avril 2023 et le 20 décembre 2023;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'y inclure des dispositions en lien avec un projet pilote permettant le stationnement de nuit en hiver à certaines conditions et de procéder à la mise à jour des annexes concernant la signalisation routière, principalement concernant les stationnements, les limites de vitesse et les passages pour piétons;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 août 2024 sous la résolution numéro 395-08-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet d'inclure des dispositions en lien avec un projet pilote permettant le stationnement de nuit en hiver et de procéder à la mise à jour des annexes concernant la signalisation routière, principalement concernant les stationnements, les limites de vitesse et les passages pour piétons;

Considérant qu'il y a eu un changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, à savoir, l'ajout à l'Annexe E d'une zone scolaire dont la vitesse est limitée à 30 km/h sur la rue du Nord, entre la rue Bernard et la rue des Colibris;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1908-03-2024 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

454-09-2024

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1797-04-2024 modifiant le règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, tel qu'amendé

Madame la conseillère Amélie Fournier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1797-04-2024 modifiant le règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, tel qu'amendé.*

Ce règlement a pour objet de procéder à certaines modifications, notamment afin de prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances du conseil, et ce, suivant les dispositions de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* sanctionnée le 6 juin 2024.

Madame la conseillère Amélie Fournier dépose le projet de *Règlement numéro 1797-04-2024 modifiant le règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, tel qu'amendé.*

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

455-09-2024

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 juillet 2024

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

456-09-2024

Demande de dérogation mineure 2024-094 / 315 rue Church

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 1^{er} août 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-094 / 315 rue Church » datés du 1^{er} août 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 7 août 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2024-094 relative à la propriété sise au 315 rue Church, lot 3 357 980 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la hauteur de la porte de garage soit de 3,05 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que pour les habitations, la hauteur maximale de la porte de garage est de 2,6 mètres.

Adoptée à l'unanimité

457-09-2024

Modification - Demande de PIIA 2024-105 / 137 rue des Hauts-Prés

Considérant la demande de PIIA antérieure numéro 2022-060 et émise favorablement par résolution sous le numéro 427-09-2022;

Considérant la présente demande de modification concernant le modèle du lampadaire domestique à installer;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 1^{er} août 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande Suivi PIIA 2024-105 / 137 rue des Hauts-Prés » datés du 1^{er} août 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-105 relative à la propriété sise au 137 rue des Hauts-Prés, lot 6 482 330 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'un lampadaire de modèle autre que celui prévu au protocole d'entente avec le promoteur du développement domiciliaire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

458-09-2024

Modification aux demandes d'approbation de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario & PIIA 2022-065 / 295 rue d'Ontario

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 1^{er} août 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification - PIIA 2022-064 & PIIA 2022-065 / 291 & 295 rue d'Ontario » datés du 1^{er} août 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver les demandes de PIIA 2022-064 et 2022-065 relative aux propriétés sises au 291 & 295 rue d'Ontario, lots 6 407 702 et 6 407 703 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant les revêtements muraux de l'immeuble multifamilial de 6 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

459-09-2024

Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2024-068 relatif à un projet permettant la construction d'une rue avec «T» de virage et de trois nouvelles habitations multifamiliales de 6 étages comptant 48 logements chacune, sis au 120 rue des Textiles et de la rue Daigle – Lots 6 346 007 et 6 346 008

Considérant le *Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* en vigueur;

Considérant que ce règlement permet d'autoriser un projet non conforme à la réglementation de zonage et de lotissement, qui respecte les objectifs du plan d'urbanisme, sans qu'il soit nécessaire de modifier les autres normes applicables à la zone;

Considérant que ce règlement permet au conseil municipal d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Considérant qu'une demande d'autorisation PPCMOI numéro 2024-068, a été déposée afin de réaliser un projet dont certains éléments dérogent à la réglementation de zonage et de lotissement en vigueur;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PPCMOI 2024-068 / Lot 6 346 008, rue Daigle & Lot 6 346 007, 120 rue des Textiles », datés du 6 juin 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que le projet tel que présenté respecte les objectifs et critères du plan d'urbanisme en vigueur, notamment :

- Limiter l'expansion du périmètre urbain et développer les espaces vacants à l'intérieur du périmètre urbain en assurant une intégration aux milieux bâtis.
- La carte des grandes affectations en annexe 3 fait partie intégrante du plan d'urbanisme, indique la vocation dominante qui caractérise chaque partie du territoire, soit en l'occurrence l'affectation 6 – Résidentiel de forte densité;

Considérant que le projet est localisé dans la zone résidentielle de forte densité selon le règlement de zonage en vigueur;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme, émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juin 2024;

Considérant que le présent projet a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 17 juillet 2024 suivant un avis public dûment publié conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le projet a pour but de permettre la construction d'une rue avec « T » de virage et de trois nouvelles habitations multifamiliales de 6 étages comptant 48 logements chacune;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le premier projet PPCMOI numéro 2024-068 et celui soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le projet PPCMOI numéro 2024-068 afin d'autoriser, sur l'immeuble situé sur le lot 6 346 008 du cadastre du Québec, rue Daigle et le lot 6 346 007, 120 rue des Textiles, la construction d'une rue avec « T » de virage et de trois nouvelles habitations multifamiliales de 6 étages comptant 48 logements chacune, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes et dont les items dérogatoires suivants sont affectés :

1. Nombre d'étage proposé pour les 3 nouveaux bâtiments (N2, N3 et N4) est de 6 étages contrairement à 4 maximum;
2. Marge avant du bâtiment N2 est de 3,41 m, celles des bâtiments N3 et N4 est de 0,97 m contrairement à 6 m minimum;
3. Occupation au sol pour le lot 6 (bâtiment N4) est de 37,91 % contrairement à 35 %;
4. Stationnement localisé sur un terrain appartenant à un tiers ou au même propriétaire contrairement à devoir appartenir uniquement au même propriétaire;
5. Rue sans issue, se terminant par un « T » de virage contrairement à un cercle de virage.

Adoptée à l'unanimité

460-09-2024

Offre d'achat amendée d'un terrain et autorisation de signature - partie du lot 3 355 977 du cadastre du Québec - rue Albert

Considérant que la Ville possède des terrains dans le secteur des rues Albert et Mair, où est occupé en partie un parc identifié comme le Parc naturel Jacques-Bonnette;

Considérant que la Ville désire agrandir le Parc naturel Jacques-Bonnette en procédant à l'acquisition d'un terrain ne lui appartenant pas pour notamment y aménager des sentiers récréatifs;

Considérant que le terrain visé est identifié comme une partie du lot 3 355 977, d'une superficie de 11,9 hectares, soit 118 845 mètres carrés (plus ou moins 1 279 243 pieds carrés) et qu'il est affecté en grande partie par des milieux humides et une zone inondable;

Considérant que le terrain a fait l'objet d'une évaluation marchande en date du 31 octobre 2023;

Considérant que la Ville considère qu'il est d'intérêt public de procéder à l'acquisition du terrain visé pour l'agrandissement du parc naturel Jacques-Bonnette;

Considérant que la Ville a déposé une première offre d'achat pour l'acquisition du terrain visé, conformément à la résolution numéro 511-10-2023 adoptée le 16 octobre 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De transmettre aux propriétaires du lot 3 355 977 du cadastre du Québec, soit Développements NVG Inc., une offre d'achat amendée pour l'acquisition d'une partie du lot 3 355 977 pour un montant de 140 000 \$ plus les taxes

applicables, soit la partie du lot identifiée dans la description technique préparée par M. Kevin Migué, arpenteur-géomètre, datée du 12 mai 2022, sous le numéro 9249 de ses minutes.

De s'engager à remettre en fidéicommis un dépôt de garantie de dix mille dollars (10 000 \$), dépôt qui sera appliqué sur le prix de vente advenant que la présente offre soit acceptée par le vendeur.

D'autoriser M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, à signer l'offre d'achat identifiée en Annexe A soumise au soutien de la présente résolution, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte notarié à intervenir dans l'éventualité où l'offre d'achat serait acceptée.

De puiser les deniers requis aux fins de l'acquisition de ce terrain, y incluant les frais incidents, à même le surplus accumulé non affecté pour un montant maximum de 155 000 \$ taxes nettes.

De libérer les fonds autorisés et non utilisés par la résolution 511-10-2023.

Adoptée à l'unanimité

461-09-2024

Modification du contrat octroyé en mode gré à gré à Environnement LCL Inc.

Considérant que le contrat octroyé à l'entreprise Environnement LCL Inc. pour une caractérisation environnementale du lot 6 512 059 (partie) sis sur la rue James, pour un montant de 23 454,90 \$ taxes incluses;

Considérant que le contrat a été modifié par l'ajout de 3 analyses chimique, soit 3 échantillons de sol Dioxines-Furanes, pour un montant de 5 561,93 \$ taxes incluses;

Considérant que la dépense a été effectuée sans autorisation préalable, à l'encontre des règles édictées au *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que le contrat a été exécuté et que la restitution est impossible;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'entériner la modification du contrat octroyé à Environnement LCL Inc. afin d'ajouter un montant de 5 561,93 \$ taxes incluses pour le contrat de caractérisation environnementale de site - Phase II, lot 6 512 059 (partie), rue James, élevant le total de ce contrat à 29 016,83 \$ taxes incluses;

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat à même le budget courant au poste budgétaire 02-610-00-411.

Adoptée à l'unanimité

462-09-2024

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement du stationnement de la bibliothèque municipale

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour le réaménagement du stationnement de la bibliothèque municipale à Huard Excavation inc. pour un montant de 521 588,69 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 084-03-2024;

Considérant que Huard Excavation inc. a transmis à la Ville le 13 août 2024 la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 323 232,36 \$ taxes incluses;

Considérant la recommandation de M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement et de Mme Mélodie Charlebois, ing., chargée de projets de la firme Génipur;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjudgé	453 654,00 \$
Directives de changement autorisé	1 373,00 \$
Décompte progressif numéro 1, incluant la retenue	312 369,70 \$
Solde théorique à payer, excluant la retenue	142 657,30 \$

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Huard Excavation inc. pour un montant de 323 232,36 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 13 août 2024, pour les travaux effectués dans le cadre du projet du réaménagement du stationnement de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

463-09-2024

Rétrocession de deux terrains sur la rue Israel-Boucher et autorisation de signature - lots 6 415 372 et 6 415 373

Considérant que la Ville a vendu deux terrains à G.D. immobilier, soit les lots 6 415 372 et 6 415 373 du cadastre du Québec, sur la rue Israel-Boucher, conformément à la résolution numéro 061-02-2021 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, et à l'acte de vente numéro 26 173 548 entérinée le 30 mars 2021;

Considérant que le propriétaire avait l'obligation de construire un bâtiment sur le lot 6 415 372 dans un délai de 2 ans suivant la signature de l'acte de vente, et que cette obligation n'a pas été respectée;

Considérant que le propriétaire accepte de rétrocéder les deux terrains à la Ville, au montant payé, soit 402 857,95 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à la rétrocession de deux terrains vendus par la Ville, soit les lots 6 415 372 et 6 415 373 du cadastre du Québec, acquis le 30 mars 2021 par G.D. Immobilier inc., pour un montant de 402 857,95 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente (ou acte de rétrocession), et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

D'assumer les frais de notaire.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente résolution au surplus cumulé non affecté pour un montant maximal de 430 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

464-09-2024

Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot 6 635 900 - rue Bernard

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), la Ville peut exiger une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors d'une demande de permis de lotissement visant la création d'un terrain ou plus;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement en vigueur, la contribution aux fins de parcs s'élève à 10 % de la valeur ou de la superficie du site visé par l'opération cadastrale;

Considérant que la Ville peut exiger une contribution en terrain, en argent ou une combinaison des deux;

Considérant le plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 16 mai 2024, sous le numéro 12 433 de ses minutes;

Considérant le rapport d'évaluateur préparé par MGF, daté du 16 août 2024;

Considérant qu'il est recommandé une contribution de fins de parcs en argent, soit 10 900 \$, qui correspond à 10 % de la valeur marchande du terrain visé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'exiger une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 10 900 \$ en argent, préalablement à l'autorisation de délivrance du permis de lotissement sur le lot numéro 6 635 900, conformément au plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 16 mai 2024, sous le numéro 12 433 de ses minutes, le tout conformément aux dispositions du Règlement de lotissement 1842.

D'autoriser la trésorière à déposer le montant de la contribution dans le fond dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

465-09-2024

Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Implantation d'un système de télémétrie au poste de pompage Promenade du Lac

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024 adopté le 19 décembre 2023;

Considérant la nécessité de procéder à l'implantation d'un système de télémétrie au poste de pompage Promenade du Lac;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 9 août 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 57 800 \$ taxes nettes pour l'implantation d'un système de télémétrie au poste de pompage Promenade du Lac, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense via le poste budgétaire 03-331-30-000.

D'autoriser un transfert (amendement) budgétaire d'un montant de 57 800 \$ provenant de revenus supplémentaires générés en cours d'année pour les droits de mutation (01-242-00-000) aux affectations pour activités d'investissement (poste 03-331-30-000).

Adoptée à l'unanimité

466-09-2024

Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Équipements pour l'usine d'épuration (bâtiment B)

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024 adopté le 19 décembre 2023;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 8 août 2024;

Considérant que de nouveaux appareils de mesures et de contrôle sont nécessaires afin d'assurer un suivi adéquat du traitement des eaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 49 000 \$ taxes nettes pour des équipements pour l'usine d'épuration (bâtiment B), tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

Qu'une partie des frais soit assumée par les villes de East-Farnham et Brigham, conformément à l'entente intermunicipale visant l'entretien, le remplacement, la mise à niveau, l'exploitation et l'opération du système d'assainissement des eaux.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense via le poste budgétaire 03-331-15-000.

Adoptée à l'unanimité

467-09-2024

Autorisation de dépense et affectation du fonds d'administration générale - Mise en forme de la cour arrière au garage municipal

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024 adopté le 18 décembre 2023;

Considérant que les travaux seront réalisés en régie interne;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 23 août 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 92 500 \$ taxes nettes pour la mise en forme de la cour arrière au garage municipal, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense via le poste budgétaire 03-331-30-000.

D'autoriser, aux fins de la présente dépense, un transfert budgétaire d'une somme de 92 500 \$ provenant du poste budgétaire 01-242-00-000 (droits de mutations immobilières) au poste budgétaire 03-131-30-000 (projets d'investissement).

Adoptée à l'unanimité

468-09-2024

Désignation de fonctionnaires pour l'application de certains règlements municipaux de la Ville de Cowansville

Considérant qu'en vertu des dispositions de certains règlements municipaux, le conseil municipal peut nommer, par résolution, les personnes chargées de l'administration et de l'application des règlements de la Ville;

Considérant qu'il est requis de préciser les règlements et de déléguer les pouvoirs s'y rattachant dans l'application de la réglementation;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De désigner le directeur et les chefs de division du Service des infrastructures et des immobilisations pour l'administration, l'application et l'émission de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux :

- a) Règlement numéro 1862 concernant les compteurs d'eau;
- b) Règlement numéro 1888 concernant la gestion des matières résiduelles et leur disposition;
- c) Règlement numéro 1896 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige;
- d) Règlement numéro 1899 concernant la gestion des eaux;
- e) Règlement numéro 1908 concernant la circulation et le stationnement;
- f) Règlement numéro 1922 concernant la tarification;
- g) Règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout unitaire.

Adoptée à l'unanimité

469-09-2024

Modification du contrat octroyé à Pégase Construction inc. pour la mise à niveau des installations et nouveau bâtiment à l'usine d'épuration

Considérant la résolution 387-08-2022 octroyant un contrat à l'entreprise Pégase Construction inc. pour la mise à niveau des installations et nouveau bâtiment à l'usine d'épuration pour un montant de 7 209 479,04 \$ taxes incluses;

Considérant les résolutions 588-11-2023 et 131-03-2024 autorisant des modifications de contrat totalisant 205 941,39 \$ taxes incluses;

Considérant que des dépenses additionnelles pour des imprévus de chantiers sont requises pour finaliser le contrat;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur et la demande du Service des infrastructures et immobilisations déposée afin d'autoriser la modification du contrat;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à Pégase Construction inc. afin d'ajouter un montant de 61 558,03 \$ taxes incluses pour la mise à niveau des installations et nouveau bâtiment à l'usine d'épuration, élevant le total de ce contrat à 7 476 978,46 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations à signer lesdits avenants de modifications recommandés par l'architecte.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 ainsi que par le règlement d'emprunt numéro 1891.

Adoptée à l'unanimité

470-09-2024

Octroi de contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré

Considérant le besoin de s'approvisionner en matériaux granulaires pour les différents projets 2024;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour la fourniture de matériaux granulaires, pour un montant de 105 550,50 \$, taxes incluses, à Construction DJL.inc, sans transport.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le surplus accumulé et le fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

471-09-2024

Autorisation d'occupation - Parc Davignon - Centre de prévention du suicide Haute-Yamaska Brome-Missisquoi

Considérant la volonté de la Ville de Cowansville de tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que le Centre de prévention du suicide Haute-Yamaska Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que l'événement accueillera un camion de cuisine de rue et des activités incluant des animaux;

Considérant que l'événement souligne la Journée mondiale de la prévention du suicide;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du parc Davignon par le Centre de prévention du suicide Haute-Yamaska Brome-Missisquoi le dimanche 8 septembre de 10h à 18h pour la tenue d'un événement dans le cadre de la Journée mondiale de prévention du suicide.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

472-09-2024

Autorisation de fermeture de rue - Albany International

Considérant que la Ville souhaite encourager les initiatives des entreprises locales;

Considérant que Albany International souhaite reconnaître le travail de ses employés et de ses retraités;

Considérant que Albany International doit assurer la sécurité de ses employés et leurs familles lors de l'événement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Westmount, devant l'entreprise Albany International, le samedi 21 septembre 2024 entre 11 h et 17 h pour la tenue d'une fête familiale de l'entreprise.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

473-09-2024

Aide financière - Club passion photo Cowansville

Considérant que le Club passion photo Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée par le Club passion photo Cowansville au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder une aide financière non récurrente de 300 \$ au Club passion photo Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

474-09-2024

Aide financière et fermeture de rue - Espace vivant/ Living room

Considérant qu'Espace vivant / Living Room est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant qu'Espace vivant / Living Room en partenariat avec d'autres organismes souhaite tenir l'événement « Nuit des sans-abris » le 18 octobre 2024;

Considérant qu'une demande d'aide financière et une demande de fermeture de rues ont été déposées par Espace vivant / Living Room au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder à l'organisme Espace vivant / Living Room une aide financière maximale de 1 350 \$, dans le cadre de son événement « Nuit des sans-abris » qui se tiendra le 18 octobre 2024.

Que le versement de l'aide financière soit conditionnel à la tenue de l'événement et qu'elle soit versée sur présentation de facture reliée à cet événement et payée par l'organisme.

D'autoriser la fermeture du boulevard St-Joseph, de la rue du Sud à la place Daigneault de 16 h à minuit le 18 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

475-09-2024

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant qu'un organisme et partenaire a déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 22 juillet 2024 pour évaluer cette demande;

Considérant que le comité recommande de reconnaître l'organisme et partenaire suivant:

- Association coopérative d'économie familiale Montérégie Est (ACEF)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De reconnaître l'organisme et partenaire suivant:

- Association coopérative d'économie familiale Montérégie Est (ACEF)

Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

476-09-2024

Autorisation d'occupation - Cellule jeunes et familles

Considérant que la Ville souhaite soutenir les organismes locaux;

Considérant Cellule jeunes et familles a fait une demande afin d'utiliser des services de camions de cuisine de rue de façon temporaire pour un projet communautaire spécifique;

Considérant que le projet de la Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi répond à des besoins concrets de sa clientèle dans le besoin;

Considérant que les besoins de la population sont criants;

Considérant que le conseil est sensible à la cause et considère qu'il s'agit d'un projet qui justifie une autorisation temporaire particulière malgré la réglementation en vigueur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser l'occupation temporaire du parc Davignon, un mercredi sur deux compris dans le période du 11 septembre au 30 octobre 2024 inclusivement, par des services de nourriture de style camion de cuisine de rue, et ce, réservé aux usagers de la Cellule jeunes et familles de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

477-09-2024

Autorisation de fermeture d'une portion de stationnement et d'occupation du stationnement du Domaine du parc - Grand PoutineFest

Considérant que la Ville souhaite encourager la tenue d'événements sur son territoire;

Considérant que l'événement Grand PoutineFest doit assurer la sécurité des visiteurs;

Considérant que la Ville autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de l'événement;

Considérant le *Règlement numéro 1906 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances* qui édicte les règles concernant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la fermeture d'une partie du stationnement du Domaine du parc du 23 au 30 septembre 2024 inclusivement selon le plan fourni.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans le stationnement du Domaine du parc du 27 au 29 septembre 2024 lors de l'événement Grand PoutineFest.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

478-09-2024

Programme d'aide pour la formation des pompiers ou à temps partiel - Ministre de la sécurité publique

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (ci-après le « Programme ») et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Cowansville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Cowansville prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 de Programme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin
Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de deux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

479-09-2024

Autorisation de signature - Entente avec la Ville de Saint-Césaire

Considérant que la Ville de Cowansville désire se prévaloir d'un service spécialisé de sauvetage en hauteur afin de protéger davantage la population qu'elle dessert;

Considérant que le Service des incendies de la Ville de Saint-Césaire possède une brigade de pompiers équipés et formés pour réaliser des sauvetages en hauteur;

Considérant la proposition d'entente intermunicipale soumise par la Ville de Saint-Césaire;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Saint-Césaire afin de se prévaloir du service de sauvetage en hauteur sur son territoire, conformément au projet déposé au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

480-09-2024

Plan de mesures d'urgence - Adoption de la mise à jour

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que le plan de mesures d'urgence doit être maintenu opérationnel et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Considérant que la mise à jour des mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (RLRQ, c. S-2.3, r. 3);

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mise à jour du plan municipal de sécurité civile réalisée par le coordonnateur des mesures d'urgence, telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

481-09-2024

Mises à pied d'employés temporaires

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De mettre à pied les employés temporaires énumérés à la liste datée du 28 août 2024 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

482-09-2024

Départ à la retraite – Larry Goddard

Considérant que Larry Goddard souhaite partir à la retraite;

Considérant que la Ville considère que les exigences de départ à la retraite sont rencontrées;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder au départ à la retraite de Larry Goddard, le tout effectif à compter du 1^{er} septembre 2024.

De remercier l'employé pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

483-09-2024

Mouvement interne - Vincent Plante - Service de sécurité incendie

Considérant que Vincent Plante a été nommé au poste de lieutenant le 22 janvier 2023;

Considérant que l'employé souhaite reprendre un rôle de pompier temps partiel et a remis sa demande par écrit;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'entériner le retour de Vincent Plante au poste de pompier temps partiel, effectif à compter du 26 août 2024 et suivant les conditions prévues à l'Entente de travail de l'Association des Pompiers de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

484-09-2024

AFFAIRES NOUVELLES**Octroi de poste col blanc - Agente de service à la clientèle - Service des loisirs et de la culture**

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 23 au 31 juillet 2024 ainsi qu'un affichage externe;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Valérie Nadeau a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Valérie Nadeau à titre de « Agente de service à la clientèle » à compter du 23 septembre 2024, poste syndiqué col blanc de 32.5 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la

réussite d'une période de probation de 6 mois, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à Valérie Nadeau le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 5, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

485-09-2024

Mesure disciplinaire – Employé numéro 347

Considérant les récents événements en lien avec le dossier de l'employé 347;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'appliquer une suspension de 2 jours sans solde pour l'employé concerné.

Adoptée à l'unanimité

486-09-2024

Demande de dérogation mineure 2024-097 / 106 rue Léopold

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 1^{er} août 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-097 / 106 rue Léopold » datés du 1^{er} août 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 7 août 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2024-097 relative à la propriété sise au 106 rue Léopold, lot 3 357 909 du cadastre du Québec, de manière à permettre que :

1. L'usage résidentiel puisse être localisé au niveau du rez-de-chaussée alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit qu'il est permis aux étages supérieurs et inférieurs au rez-de-chaussée uniquement;
2. La largeur du terrain soit de 11,44 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige une largeur minimale de 21 mètres pour un usage multifamilial isolé;

3. La superficie du terrain soit de 582,1 mètres carrés alors que le règlement de lotissement en vigueur exige une largeur minimale de 735 mètres carrés pour un usage multifamilial isolé.

CONDITIONS :

1. Que les cases de stationnement identifiés n° 1 et n° 2 soient retirées.
2. Que cet emplacement fasse place à un espace paysagé et gazonné.
3. Planter et conserver, en cour avant, au moins un arbre d'une hauteur minimale à la plantation de 2,5 m pour un feuillu ou un conifère d'une hauteur minimale de 1,5 m.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 11 juin 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 9 juillet 2024;
- Statistiques – Permis de construction – Août 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

487-09-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h12.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

